

Un parc qui profite au fleuve – Un fleuve qui profite au parc : comment le Grand Parc Miribel Jonage conjugue les ressources du fleuve avec les besoins de la ville

A park for the river, a river for the park: how the Grand Parc Miribel Jonage combines the resources of the river and needs of the city

Catherine Petit, chargée de mission Rhône Miribel Jonage
Damien Prost-Romand, directeur de projet culture / cohésion sociale

SEGAPAL - Grand Parc Miribel Jonage
Chemin de la Bletta
69 120 Vaulx-en-Velin
petit@grand-parc.fr – prostromand@grand-parc.fr

RÉSUMÉ

Le fleuve Rhône en amont de Lyon participe pleinement de la construction de la métropole lyonnaise (près de 2 millions d'habitants) en remplissant de multiples fonctions : site de production en eau potable de 100 millions de m³/an, zone d'expansion des crues, site Natura 2000 de plus de 3000 ha, espace de loisirs de plein air pour 4 millions de visiteurs par an.

Comment ces fonctions - souvent perçues comme contradictoires - trouvent-elles leur cohérence ?

Le Grand Parc Miribel Jonage, l'un des plus importants parc périurbains en Europe, semble constituer non pas un modèle mais une forme de réponse possible à la nécessaire harmonisation des objectifs de protection, de valorisation, et donc de gestion des fleuves situés aux abords des grandes villes. Son identité juridique, foncière, réglementaire, son organisation interne et ses partenariats, ses moyens de gestion sont certainement des facteurs qui permettent d'appréhender ce territoire dans toute sa complexité : ressource en eau potable, zone de baignade et de protection contre les crues, lieu d'étude de la biodiversité, d'éducation éco citoyenne et de culture, espace de régulation des tensions sociales et d'intégration...

ABSTRACT

The Rhône River upstream from Lyon plays a key role in the construction of the Lyon metropolis (almost 2 million inhabitants) by fulfilling multiple functions: a drinking water facility producing 100 million m³/year, a flood plain, a Natura 2000 site of over 3,000ha and an open-air leisure park for 4 million visitors a year.

How can all these functions – often perceived as contradictory – be reconciled with each other?

The Grand Parc Miribel Jonage, one of the Europe's largest peri-urban parks, would seem to be not so much a model as one possible response to the need to harmonise objectives of protection, development and management of rivers near large cities. Its legal, land and regulatory status, internal organisation and partnerships and management resources are factors that provide an understanding of the territory in all its complexity: drinking water resources, swimming areas and flood protection, a place to study biodiversity, for education in eco-citizenship and for culture, a space for regulating social tensions and for integration...

MOTS CLES

Biodiversité, crue, eau potable, éducation, loisirs, métropole.

1. UN ESPACE FLUVIAL EN PROJETS

1.1 Un territoire délaissé mais convoité

Le Rhône en amont de Lyon - agglomération de près d'1,5 millions d'habitants - a connu ses premiers aménagements au cours du 19^{ème} siècle, d'abord pour améliorer les conditions de navigation dans un secteur de tressage particulièrement important : creusement du canal de Miribel ; puis pour la production hydroélectrique : création du canal de Jonage et de l'usine de Cusset, premier aménagement hydroélectrique du fleuve.

A partir de 1950, cette maîtrise du fleuve va mettre en évidence les atouts de l'île de Miribel Jonage, située entre les 2 canaux : 3000 ha non urbanisés aux portes de l'agglomération lyonnaise. L'île devient alors **un lieu à aménager et non plus un espace délaissé.**

Dès les premières réflexions menées par la DATAR, l'exploitation de ses ressources – eau et granulats - est combinée à un projet social : **des réflexions avant-gardistes qui prennent acte de la progression de la ville et des besoins naissants d'espaces de détente et de loisirs pour ses habitants.**

Créé en 1968, le SYMALIM (syndicat mixte pour l'aménagement du Parc de Miribel Jonage) acquiert progressivement les terrains et engage l'aménagement du site à un rythme soutenu, par l'extraction de granulats permettant la création de vastes plans d'eau et le financement de l'aménagement du site pour le développement des loisirs. Au même moment, la partie aval de l'île devient champ captant produisant l'essentiel de l'alimentation en eau potable de l'agglomération.

L'espace en cours d'aménagement est objet de convoitises, des projets de toutes sortes sont imaginés, du complexe hôtelier au parc d'attraction en passant par un parc des affaires ...

1.2 Un territoire consolidé et préservé

Dans les années 1980, le plan d'eau principal devient réserve de secours en eau potable pour l'agglomération, qui classe le site au début des années 1990 en « **zone inaltérable** », mettant fin à toute possibilité d'urbanisation.

C'est à ce moment que des dysfonctionnements importants sont constatés menaçant la quantité et la qualité de l'eau et des milieux naturels. Une charte est alors établie et énonce clairement les **quatre vocations prioritaires** du site :

- restaurer le champ d'expansion des crues du fleuve sur l'île, afin de limiter les dégâts liés aux inondations en aval et sur l'agglomération lyonnaise en particulier ;
- préserver la ressource en eau potable : le site concentre à lui seul les 2/3 des prélèvements destinés à l'eau potable dans la nappe alluviale du Rhône, soit près d'1,5 millions de personnes concernées ;
- valoriser le patrimoine naturel : l'île, ancienne zone de tressage, est parcourue par un réseau d'anciens chenaux (les lônes), de ruisseaux phréatiques, de marais, de forêt alluviale, de prairies sèches, mais intègre aussi aujourd'hui des milieux aquatiques neufs liés aux plans d'eau. Le patrimoine naturel de l'île est reconnu d'intérêt communautaire (site Natura 2000) ;
- développer les loisirs de plein air en offrant aux populations urbaines un espace gratuit de respiration, détente, pique-nique, sport de plein air, baignade, ... : 4 millions de visiteurs fréquentent chaque année le site.

La préservation de l'île vis-à-vis de l'urbanisation est-elle due à sa fonction de zone d'expansion de crue du fleuve ? de ressource en eau potable ? de patrimoine naturel remarquable ? de zone de loisirs pour la ville ?

C'est sans doute la combinaison de ces quatre fonctions qui fonde aujourd'hui l'intégrité et l'identité du Grand Parc Miribel Jonage, qui, en retour, a la charge de garantir la pérennité de ces fonctions.

2 UN TERRITOIRE EN PARTAGE

2.1 L'interpénétration ville / eau / nature

Les usages sur l'île cohabitent largement. Néanmoins, ils se distribuent avec des dominantes de l'amont à l'aval (d'un morceau de campagne à un morceau de ville) :

- Des espaces dédiées à l'agriculture raisonnée voire biologique.
- Une zone centrale consacrée essentiellement à l'éco interprétation de la nature.
- Le lac des Eaux Bleues autour duquel se concentrent les populations pour des loisirs simples : promenade, baignade, pique nique, sports nautiques...
- un lieu dédié à la production d'eau potable.

Ce zonage n'est pas marqué sur le site : les transitions sont douces, on assiste à une interpénétration douce de la ville et de la nature.

2.2 Une gestion partagée

L'espace est géré et animé par une structure unique qui fonde nécessairement ses interventions sur les principes de développement durable, afin de garantir les quatre vocations. Il s'agit pour cela de mettre en commun l'ensemble des connaissances et des compétences dans la définition, la mise en œuvre et l'évaluation de tous les projets.

La préservation de l'eau et de la nature prend ici tout son sens d'utilité sociale pour la ville. C'est le socle de la gestion du site, incontournable, fondateur, mais non exclusif : le projet du Grand Parc est de proposer un lieu propice aux rencontres et à l'entente de populations d'origines sociales et ethniques très diverses. Il se doit alors d'animer le site, de proposer une offre événementielle et culturelle.

3 VERS UN TERRITOIRE « APPRENANT »

Le Grand Parc nous apparaît comme un territoire qui raconte l'histoire du fleuve Rhône et de ses riverains, et sur lequel on peut imaginer et préparer son avenir. En s'inspirant du nouveau concept de « territoire apprenant », développé dans le champ géographique, sociologique et éducatif, nous pourrions dire que le Grand Parc est un territoire apprenant, dans le sens où « les acteurs de l'éducation ne se réduisent pas aux seuls humains et a fortiori aux seuls professionnels de l'éducation, mais comprennent aussi le monde des choses et des faits qui nous environnent et participent à nos apprentissages ».

L'objectif est de rendre les personnes acteurs, capables de contribuer par leurs pratiques citoyennes et conscientes à l'édification d'un espace socialement souhaitable, économiquement et écologiquement durable.

BIBLIOGRAPHIE

Jean-Pierre Jambes. (2001). *Territoire apprenant – esquisses pour le développement local du 21ème siècle*. L'harmattan.

Documents d'orientations du Grand Parc Miribel Jonage sur : www.grand-parc.fr